



**Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue**

LE PLAN NORD

COMMENTÉ PAR DIFFÉRENTS PROFESSEURS-CHERCHEURS
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

(« UQAT »)

11 novembre 2011

Réactions au document de consultation présentant l'engagement du gouvernement du Québec de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

par

Hugo Asselin (hugo.asselin@uqat.ca)

Professeur à l'UQAT

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone

Vice-président du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

« Le gouvernement se fixe comme objectif global d'avoir mis à l'abri d'activités industrielles 50 % du territoire du Plan Nord à l'horizon 2035 ». C'est une promesse sur 25 ans alors ce que gouvernement ne sera plus ici. Qu'est-ce qu'on a de concret pour aujourd'hui?

Chapitre 2

Il est ici question des « *connaissances du territoire qui seront acquises au fil des ans et des interactions avec les communautés locales* » (p. 11). Un peu partout dans le document, l'accent est mis sur l'acquisition de connaissances. Quels investissements y seront consacrés? La recherche dans le Nord coûte très cher et le territoire du Plan Nord est relativement peu connu (du milieu scientifique). Il faut chiffrer les investissements qui seront consentis à l'acquisition de connaissances et les mécanismes qui seront mis en place pour distribuer les fonds. Par ailleurs, il faudra non seulement des inventaires écologiques, mais aussi des entrevues avec les populations locales (Autochtones et non autochtones) parce que diversité biologique et diversité culturelle vont de pair. Pour les savoirs locaux, quelques rencontres ici et là ne suffiront pas. Il faut mettre en place de véritables dispositifs de recherche, encadrés par une méthode scientifique fiable et rigoureuse. La recherche en sciences humaines et sociales ne devrait pas être le parent pauvre des investissements en R&D dans le cadre du Plan Nord.

À la lecture du document de consultation (p. 12, notamment) on comprend que, des 50 % qui seront protégés, seuls 12 % feront l'objet d'une protection selon les critères de l'UICN d'ici 2020. C'est donc dire que l'engagement de Nagoya (17 % d'ici 2020) ne sera même pas respecté. Cette entente a pourtant été signée par 193 pays, dont le Canada. Qui plus est, le document de consultation fait état de l'entente de Nagoya (p. 31), en flagrante contradiction avec la cible proposée. Il est aussi question dans le document de consultation (p. 36) de 5% additionnels réservés à des fins de conservation de la biodiversité, de protection de l'environnement et pour des activités de développement non industrielles. Ces superficies ne seront pas des aires protégées au sens strict (selon les critères de l'UICN) et ne peuvent donc pas compter dans l'atteinte de la cible de Nagoya. De plus, ces superficies pourront perdre leur statut de protection si un potentiel de développement économique y est découvert. Le gouvernement aurait dû s'engager à mettre en place 17 % d'aires protégées sur le territoire du Plan Nord et à mettre en réserve les autres 33 % du territoire d'ici 2020. Les explications données quant au statut de protection des aires mises en réserve (les 5 %) auraient dû s'appliquer aux 33 %. Par ailleurs, l'engagement à protéger 17 % du territoire devrait non seulement s'appliquer à l'échelle du Plan Nord, mais aussi à l'échelle de chaque province écologique (p. 24).

Le document de consultation est muet quant aux critères qui seront utilisés pour identifier les aires protégées. Est-ce que la connectivité sera assurée entre les aires protégées? Y aura-t-il des zones tampon autour des aires protégées? Favorisera-t-on une mosaïque avec beaucoup de petites aires protégées, ou peu de grandes aires protégées? Quelles catégories de protection de l'UICN seront privilégiées? Quelles mesures seront prises pour assurer la surveillance des aires protégées?

Il vaudrait mieux aussi adopter l'optique de la « matrice inversée », c.-à-d. que, plutôt que de considérer le territoire comme une matrice exploitée avec des îlots protégés, il faudrait le voir comme une matrice protégée avec des îlots d'exploitation. Cela nécessiterait, par contre, de faire les choses dans le bon ordre. Protéger d'abord ce qui doit l'être et penser, ensuite, à ce qui peut être exploité.

Chapitre 3

On peut lire dans le document de consultation (p. 15) que « *L'ensemble du territoire est constitué de municipalités ou de territoires non organisés. De façon plus particulière, la gestion territoriale des communautés criées est davantage centrée sur les territoires de trappage (sic)* ». À la lecture de cette phrase, on constate que les modes d'occupation et d'utilisation du territoire par les Peuples autochtones (surtout les Inuit, les Naskapis et les Innus, mais quand même aussi les Cris) sont encore peu connus et mal documentés. Il est crucial d'entreprendre dès maintenant des études poussées sur l'occupation et l'utilisation des territoires par les Peuples autochtones.

Dans le document de consultation (p. 16), la zone identifiée comme « *Nitassinan (en négociation)* » ne représente pas l'étendue complète du Nitassinan (territoire innu), mais seulement la portion visée par l'Entente de principe d'ordre général (EPOG).

Il est trompeur de mentionner que « *Sur le territoire du Plan Nord, la portion de la forêt boréale continue représente une superficie d'environ 500 000 km². Dans ce territoire forestier, ce sont quelque 220 000 km², soit un peu plus de 18 % du territoire du Plan Nord, qui sont l'objet d'activités d'aménagement forestier à des fins de récolte de bois* » (p. 18). En effet, plutôt que 18 % c'est en réalité 44 % de la forêt boréale continue de la zone du Plan Nord qui est exploitée.

En mentionnant que « *Les territoires situés au nord du 49^e parallèle présentent également un potentiel pour un développement touristique de calibre mondial* » (p. 18), le document de consultation fait fi de la problématique de l'accès au territoire, qui est un frein majeur au développement du tourisme dans le Nord du Québec. Vu l'absence de routes et les très longues distances à parcourir, il en coûte extrêmement cher pour visiter cette région. Des alternatives à coût beaucoup moindre sont disponibles dans l'ouest canadien et en Alaska. Cela dit, le Principe 9 (p. 27) visant l'augmentation de l'accès au territoire doit être abordé avec précaution. En effet, l'ouverture du territoire est souvent bénéfique, mais seulement jusqu'à un certain point. Passé ce point, des problèmes surgissent, par exemple la fragmentation des habitats (notamment celui du caribou forestier) et les conflits d'usages qui deviennent plus fréquents.

En regardant la carte des installations de production et de transport électrique (p. 19), on constate que les communautés autochtones n'ont, pour la plupart, même pas accès à l'hydroélectricité. Sachant que ces communautés utilisent des produits dérivés du pétrole pour subvenir à leurs besoins en matière d'électricité et de chauffage, est-ce réaliste de présenter le Plan Nord comme un modèle de développement durable? Les infrastructures dans les aires protégées du Plan Nord fonctionneront-elles aussi au diesel?

Chapitre 4

Invoquer le principe de précaution (p. 26) est une bonne chose en théorie. Par contre, la formulation ambiguë utilisée dans le document de consultation laisse supposer qu'il s'agit en fait d'une façon déguisée de prévoir que certaines superficies protégées pourraient perdre leur statut de protection s'il s'avérait qu'elles présentent un potentiel de développement économique jusqu'à maintenant inconnu. D'ailleurs, une telle « réversibilité » est bel et bien prévue (p. 43). Qui aura le pouvoir de décider de faire perdre à un secteur son statut de protection? Comment? Selon quels critères? Le fait qu'une superficie équivalente avec les mêmes fonctions écologiques sera protégée en échange (p. 43) peut être perçu comme une bonne mesure de mitigation, mais le délai de 5 ans prévu pour trouver ce territoire alternatif est trop long. Il faut que procéder à la substitution dès le départ, pas cinq ans plus tard.

Le schéma du développement durable présenté dans le document de consultation (p. 26) est une représentation parmi d'autres. Il serait plus exact de considérer les trois aspects comme des cercles imbriqués, le plus grand cercle représentant l'environnement, le second en importance le social, pour finir avec l'économie. En effet, l'environnement est à la base de tout. Sans environnement, rien n'est possible. L'environnement est le milieu de vie dans lequel peut s'épanouir la société, qui choisit alors de se doter d'un système économique. En mettant toujours l'économie à l'avant plan dans sa stratégie de mise en œuvre du Plan Nord, le gouvernement fonctionne à l'envers.

Le Principe 1 (p. 26) vise à « *Permettre aux générations actuelles, sur l'ensemble du territoire du Québec et en particulier sur le territoire du Plan Nord, de répondre à leurs besoins (niveau de vie, milieu de vie et mode de vie) et garantir aux générations à venir qu'elles auront des possibilités tout aussi diversifiées qu'aujourd'hui pour répondre à leurs besoins* ». Concrètement, qu'est-ce qui sera fait (et combien sera investi) pour ramener les indicateurs socioéconomiques (emploi, revenu, éducation, santé, etc.) des communautés autochtones (et des communautés du Nord en général) au même niveau que celles du Sud? Cela devrait être la première étape. Ensuite seulement, pourrait-on penser à hausser le niveau des indicateurs socioéconomiques pour le Québec en entier. On ne peut pas tolérer plus longtemps qu'une proportion importante de la population du Québec vive dans des conditions de tiers-monde.

Les principes 2 et 3 (p. 26) ne suffisent pas. Non seulement faut-il « *considérer les intérêts* » et « *consulter* », mais il faut mettre en place des mécanismes de véritable gouvernance locale. Les décisions du Nord doivent être prises dans le Nord, par les gens du Nord et du Sud, ensemble et sur un pied d'égalité. Les gens doivent être présents du début à la fin de la chaîne décisionnelle et opérationnelle. Par ailleurs, l'obligation constitutionnelle envers les Autochtones est non seulement de consulter, mais aussi d'accommoder (oubli majeur dans le principe 3).

Chapitre 5

On peut lire dans le document de consultation (p. 33) que « *La coordination des travaux d'acquisition de connaissances et de planification écologiques et ceux visant la mise en réserve des zones de conservation et de développement non industriel d'intérêt seront de la responsabilité du MDDEP. Ces études seront réalisées en collaboration avec les autres ministères responsables des ressources et du territoire, et elles impliqueront les instances locales, régionales et autochtones concernées* ». Quelle place joueront les universités dans le plan d'acquisition de connaissances? Serait-il envisageable de créer un fonds spécial pour financer les projets de recherche menés par des chercheurs universitaires, à l'image du Fonds forestier? Vu la complexité des questions de recherche, un tel fonds devrait être multidisciplinaire et financer des projets en sciences naturelles et génie, en sciences humaines et sociales et en sciences de la santé. Les trois secteurs devraient par ailleurs avoir des fonds comparables et les sciences humaines et sociales ne devraient pas être laissées de côté.

Chapitre 6

L'objectif de « *S'assurer que 12 % de la superficie de la forêt boréale continue seront également réservés à la création d'aires protégées d'ici 2015* » (p. 36) n'est pas clair. En fait, il y a déjà 56 % de la forêt boréale continue du Plan Nord qui est au-delà de la limite nordique. Est-ce que c'est dans ces 56 % que seront pris les 12 % à protéger? Si oui, quelle est la justification écologique pour procéder ainsi. Sinon, ne faudrait-il pas attendre le rapport du Comité sur la limite nordique avant de statuer sur l'avenir de ladite limite?

Chapitre 7

En invoquant la catégorie VI de l'UICN (p. 46), la porte est grande ouverte à ce que des activités industrielles aient lieu dans les aires protégées. Quelle proportion des aires protégées du Plan Nord seront en catégorie VI?

Sur quelles bases peut-on se permettre d'affirmer que l'exploration minière n'est pas une activité industrielle (p. 47)? C'est pour le moins douteux. Sachant que 83 % du territoire sera toujours disponible à ce genre d'activité en 2020, quelle raison justifie de permettre l'exploration aussi dans les aires protégées?

La loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ne garantit-elle pas le maintien de la biodiversité et des écosystèmes? Si oui, cela voudrait dire que les interventions sylvicoles ne seraient pas industrielles (voir définition p. 48). Une telle affirmation serait bien entendu erronée et le texte doit être corrigé pour éviter un tel malentendu.

Champs d'expertise de la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone qui pourraient contribuer significativement aux travaux d'acquisition des connaissances dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de protection de 50 % du territoire du Plan Nord.

par

Hugo Asselin

Professeur à l'UQAT

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone

- Documentation des connaissances traditionnelles et des savoirs locaux, notamment en ce qui concerne l'occupation et l'utilisation du territoire
- Cartographie participative et modélisation de scénarios d'aménagement
- Étude des processus de gouvernance territoriale, de gestion participative et de gestion intégrée des ressources et du territoire
- Évaluation de l'acceptabilité sociale de projets de développement, notamment en lien avec les principes du développement durable et de la responsabilité sociale d'entreprise
- Étude des représentations sociales du territoire (paysages culturels)
- Élaboration et évaluation de processus de certification environnementale et de cadres de critères et indicateurs d'aménagement durable des ressources et du territoire
- Bilans qualitatifs et quantitatifs des biens et services environnementaux, notamment les produits forestiers non ligneux

Réactions au document de consultation présentant l'engagement du gouvernement du Québec de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

par

Yvonne da Silveira, professeure (yvonne.dasilveira@uqat.ca)

Glorya Pellerin, professeure (glorya.pellerin@uqat.ca)

Gisèle Maheux, professeure associée (gisele.maheux@uqat.ca)

Véronique Paul, agente de recherche (veronique.paul2@uqat.ca)

Unité de recherche, de formation et de développement en milieu Inuit et Amérindien (URFDEMIA)

Question : le non usage du terme Eeyou Istchee (territoire cri) et celui très limité du terme Nunavik (territoire inuit), sont-ils des oublis d'ordre technique ? Ne serait-il pas important de les intégrer au document ?

Le projet de développement d'aires protégées fait appel à la collaboration active des citoyens qui habitent les territoires nordiques. Ce projet suppose la participation à une consultation sur la gestion du territoire que les Inuit habitent depuis quelques millénaires; ce rapport au territoire a façonné leur identité et constitue le fondement, l'ancrage de leur culture. Il suppose leur contribution au développement durable de celui-ci, incluant l'exploitation des ressources naturelles par des grandes entreprises dont il faut se rappeler que le premier objectif est généralement le gain financier d'actionnaires qui lui sont complètement étrangers.

Les principes suivants énoncés dans le document sont à revoir et à reformuler à la lumière des réalités du Nord et des actions à poser pour les réaliser : (1) Permettre aux générations actuelles de répondre à leurs besoins (niveau de vie, milieu de vie et mode de vie) et garantir aux générations à venir qu'elles auront les mêmes possibilités ; (2) Favoriser une prise en considération des intérêts, des besoins et des préoccupations exprimés par les communautés régionales et locales et par les communautés autochtones (information, consultation et partenariat éventuel) et (3) Satisfaire à l'obligation de consulter les communautés autochtones concernées en respectant les dispositions prévues dans les diverses conventions et ententes entre le gouvernement et les autorités autochtones.

On s'entend pour reconnaître qu'une participation citoyenne active à la planification et au développement de projets de développement socio-économiques dans une perspective de développement durable requiert des compétences dans les domaines des télécommunications, des transports, de la mécanique et de l'électronique, de la psychologie, de la sociologie, l'ingénierie de l'exploitation des ressources naturelles, de la biologie, de la santé, de l'écologie, de l'administration, etc., qui sont autant de domaines de formation professionnelle de niveau secondaire et collégial ainsi qu'universitaire.

Or, les dernières statistiques du Québec situent la réussite des études secondaires après sept ans par les jeunes Inuit et Cris à moins de 22 %. Force est donc de constater l'échec de la scolarisation des jeunes inuit, après plus de 30 années d'investissement, et de ce fait l'absence de ressources professionnelles inuit pour participer activement aux activités industrielles et non industrielles du développement du territoire qu'ils habitent et considèrent le leur dans la vie quotidienne.

Diplomation des élèves à l'enseignement secondaire après sept ans d'études, cohortes 1996 à 2001

Cohortes	1996-2003	1997-2004	1998-2005	1999-2006	2000-2007	2001-2008
Commission scolaire Kativik	19,3 %	25,5 %	20,9 %	23,7 %	17,8 %	15,4%
Commission scolaire Crie	31,2 %	33,2 %	38,2 %	28,4 %	22,3 %	21,1 %
Ensemble du Québec	71,7 %	70,9 %	70,4 %	71,2 %	71,9 %	72,3 %

Source : MELS-DRSI, BCS, décembre 2008

Comme son titre l'indique, le document porte essentiellement sur la superficie consacrée à l'environnement, à la biodiversité et la mise en valeur du patrimoine naturel dans le Plan Nord. Cependant, il y est question entre autres de tenir compte des besoins de développement économique et social des communautés concernées, de procéder aux diverses consultations des autorités compétentes, des communautés locales et des communautés autochtones et de prendre en compte le résultat de ces consultations (p.31); de tenir compte des préoccupations d'ordre culturel et identitaire des populations dans le cadre de travaux à mener en vue d'une connaissance plus élargie que le connaissance écologique (p.33).

En annexe 1, on définit les biens et services écologiques comme étant « à la fois des éléments de la biodiversité et des fonctions des écosystèmes dont bénéficient les humains. Ces biens et services sont généralement regroupés en quatre catégories:1) les services de régulation, 2) les services d'approvisionnement, 3) les services ontogéniques et 4) les services socioculturels » (p.55). Dans ces deux derniers services se trouvent entre autres respectivement d'une part, *Épanouissement humain*, et d'autre part, *Éducation et inspiration, Sentiment d'appartenance et patrimoine culturel* (p.55).

L'éducation, plus particulièrement la formation des enseignants, est notre champ d'expertise. L'UQAT (URFDEMIA) travaille depuis plus de 25 ans en partenariat avec les communautés inuit de Puvirnituk et d'Ivujivik, et plus récemment avec des communautés de Premières Nations.

Malgré les intentions de prise en compte des éléments énumérés ci-dessus, on ne trouve dans le document aucune action concrète anticipée en vue de cerner les besoins de développement économique et social ni les préoccupations d'ordre culturel et identitaire des populations concernées, alors que d'un autre côté, on a déjà clairement planifié, voire délimité le pourcentage de territoire à soumettre aux différentes dimensions du Plan Nord.

Les professeurs, professionnels et autres personnels qui ont gravité et gravitent autour de l'URFDEMIA ont développé une approche, des stratégies, des méthodes, des techniques de recherche-développement en partenariat étroit avec les Inuit de deux communautés, et le soutien financier de la Commission scolaire Kativik, dans un domaine de la formation postsecondaire, soit la formation d'enseignants du préscolaire, de la première et de la deuxième année du premier cycle du primaire ainsi que des enseignants de culture et de langue maternelle inuit aux autres niveaux de la scolarité. Étant donné notre champ d'expertise et d'action avec les populations autochtones, nous nous sentons à l'aise de travailler en partenariat avec elles pour cerner leurs besoins et leurs préoccupations et ensuite mener des actions pour y répondre.

Ceci étant (trop brièvement) posé, les actions éventuelles du personnel rattaché à l'URFDEMIA débordent le seul projet en consultation et sont les suivantes :

- contribution à l'évaluation institutionnelle de la scolarisation au Nunavik;
- développement, mise en œuvre et évaluation d'un programme de formation d'une cohorte d'enseignants professionnels inuit avec le soutien de la Corporation Makivik, de l'Administration régionale Kativik (ou autre organisme/mécanisme régional), du ministère de l'Éducation ainsi que du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement;
- documenter et soutenir le projet en émergence d'étude des besoins de formation post-secondaire des communautés inuit sous la responsabilité du CEGEPAT et de l'UQAT (Vincent Rousson et Marc Bertrand);
- documenter et soutenir le projet de mise en place d'une approche d'accompagnement à la formation des enseignants inuit par la vidéoconférence dont l'objectif principal est de créer un pôle d'expertise sur les questions de la formation dans les communautés du Nord (Glorya Pellerin).

Commentaires sur la proposition du développement du Plan Nord concernant le secteur bioalimentaire (Chapitre 3.7 du document « Faire le Nord ensemble, le chantier d'une génération »)

Par

**Pierre J. Rivard, ingénieur agronome, bioénergie et agroenvironnement
(pierre.rivard2@uqat.ca)**

Domaine du bioalimentaire et protection de l'environnement

L'éloignement des grands marchés, le coût et les contraintes logistiques du transport des produits alimentaires tel que spécifié dans la fiche sur le bioalimentaire est une cible du développement durable prioritaire pour le développement du plan Nord et la société québécoise (Plan d'action 2011-2016 du Plan Nord). Est-ce que ce développement se fera selon une approche strictement économique? Ce volet a été peu élaboré dans le document, pourtant c'est une base importante du développement du territoire. La disponibilité de produits, le prix et surtout la disponibilité de produits santé doivent être étudiés afin d'avoir un impact important sur la communauté. Bien que le bioalimentaire ne reçoit pas l'intérêt que peut recevoir les autres secteurs primaires reliés aux ressources pour des raisons économiques seulement, son importance est fortement liée à l'aspect social, communautaire et de la santé des communautés. La qualité et la diversité des aliments acheminés au Nord du 49^{ième} parallèle et dans les petites communautés ou encore dans les chantiers du Nord ont un impact direct sur la santé des populations et la santé des communautés. L'auteur suggère que des analyses selon les principes d'approche du cycle de vie des produits soient réalisées selon plusieurs hypothèses réalistes. Ces analyses permettront aux décideurs de mieux planifier et prioriser le développement du plan Nord pour le mieux-être de leurs habitants, des québécois et des impacts sur la planète de ces développements futurs. Les priorités d'action de la fiche technique « Le potentiel de production bioalimentaire » sont intéressantes. Il faudrait peut-être ajouter : mettre en place un réseau de chercheurs responsables de l'analyse du cycle de vie des produits acheminés et consommés par les différentes communautés du Nord et les travailleurs des chantiers. Des chercheurs également pourraient contribuer à établir l'analyse du cycle de vie des produits prélevés, transportés et exportés et provenant du Nord. Cette analyse pourrait se faire dans le domaine du bioalimentaire mais également dans les autres domaines de développement : mines, forêt, infrastructures.

Domaine de la biodiversité et écosystèmes

Les connaissances par rapport au cycle du carbone, cycle de l'azote, cycle du phosphore et du potassium sont bien connus dans le sud de la province, cependant les informations sont déficientes dans le nord du Québec. Nous ne connaissons pas ou peu l'assimilation des différents nutriments par les plantes et la façon de mesurer avec précision la fertilité d'un sol puisque les paramètres utilisés par les scientifiques et laboratoires d'analyses n'ont pas été calibrés pour le Nord. A titre d'exemple, en Abitibi-Témiscamingue les professionnels agronomes et scientifiques doivent interpréter les informations recueillies lors d'analyse de sol standard par les méthodes existantes et interpréter les recommandations en fonction de leurs expériences sur le terrain. Le phosphore est le meilleur exemple et les recherches réalisées par R.R. Simard au Québec ont permis d'établir avec plus de précision le bilan P dans le sol et l'indice de risque sur les écosystèmes agricoles. Des études sur les écosystèmes des sols du Nord

devraient être menées afin de déterminer le bilan humique ainsi que le bilan des éléments majeurs et mineurs et leur effet sur la disponibilité de ces éléments pour les plantes cultivées et indigènes. Ces informations seront également utiles sur le plan environnemental puisque l'indice de saturation en Phosphore par exemple est important pour sa mobilité dans le sol et conséquemment pour son relâchement dans l'environnement et ses effets par exemple sur l'eutrophisation des plans d'eau ou encore sur la prolifération des cyanobactéries.

Pourrait-on encourager les productions sous gestion de l'offre à s'assurer qu'une partie importante des denrées acheminées vers le Nord proviennent de leur région géographique si le climat et la disponibilité des terres le permettent ? Par exemple, si chaque individu se nourrit en moyenne de 30kg de bœuf, 32kg de poulet, 100 litres de lait etc. Les régions du Nord pourraient recevoir des aides de la part du gouvernement et des fédérations de producteurs afin de leur permettre de produire une partie importante de ce qui est consommé dans le Nord, sur leur territoire. Aide au démarrage, à l'achat de quota etc. L'agriculture de façon générale est un secteur de l'économie où les investissements et la rentabilité ne répondent pas aux critères standards des affaires. C'est un secteur qui exige des investissements importants par rapport à la rentabilité. Le cadre législatif des 40 dernières années semble avoir encouragé une répartition relativement homogène de la dimension des entreprises agricoles lorsqu'on se compare au reste du Canada. Cependant le rehaussement du plafond du financement des entreprises par La Financière et les institutions financières semble avoir d'avantage favorisé les plus grosses entreprises agricoles et les régions centrales du Québec où la valeur foncière des terres est plus élevée et la concentration des productions également. Les producteurs en régions ont cependant perdus lors de cette évolution. Afin de préserver une meilleure homogénéité des types d'entreprises et de la grosseur des entreprises agricoles, il faudrait à mon avis une aide du gouvernement pour les productions absentes de certains territoires. Une aide qui favoriserait le nouvel établissement et la relève. Par exemple par l'entremise d'aide au démarrage pour la relève agricole de nouveaux producteurs dans des productions non présentes sur le territoire. Il faudrait obtenir également la collaboration des productions sous gestion de l'offre, de cette façon les producteurs sous gestion de l'offre répondraient à la demande des consommateurs d'acheter des aliments produits localement. Il est important que ces régions puissent avoir l'opportunité de combler le besoin alimentaire de leur population. Les dernières études sur l'évolution et la distribution des fermes dans le monde occidental révèlent que les éléments qui influencent le plus positivement une homogénéité de la distribution et de la grosseur des entreprises sont : la rentabilité, les quotas, les programmes pour la relève, l'agroenvironnement, les aides au démarrage d'entreprise. Est-ce que le gouvernement contrôle bien ces cadres d'actions ?

Questions importantes pour le domaine de la production alimentaire

Quel est la capacité des communautés à produire des fruits et légumes en serre sur leur territoire ?

Quels sont les modèles de productions en serre à privilégier ?

Quel sont les avantages et inconvénients à produire au Nord du 49^{ième} ?

Quels sont les systèmes à privilégier pour une bonne répartition des richesses provenant du commerce des denrées bioalimentaires ?

La culture de légumes sous tunnel est-elle possible ?

Les élevages de poissons dans les lacs du Nord sont-ils viables ? Pourrait-on les élever dans des bassins en contrôlant mieux leur nourriture et la température ?

Les essais d'exploitation d'animaux indigènes dans les territoires du Nord n'ont pas toujours eu des conclusions positives, peut-on repenser les systèmes d'exploitation, de transformation et de commercialisation ?

Les modèles de serre sur le toit des bâtiments sont-ils viables dans le Nord ?

La biométhanisation peut-elle être envisagée comme traitement des déchets organiques communautaires et bioalimentaires ?

L'utilisation de digestats issus des biométhaniseurs comme fertilisants naturels est-elle rentable ?

Des serres construites sur des bâtiments et chauffées par le biogaz produits par la biométhanisation des déchets organiques communautaires est-il un système viable pour le Nord ?

Le potentiel maraîcher des terres à proximité des communautés et dans certains secteurs a-t-il été évalué sur le plan agroclimatique et pédologique ?

Peut-on encourager des productions sous gestion de l'offre (lait, œufs, dindon, poulet de chair) à se développer sur le territoire et cela afin d'approcher ces productions de leurs consommateurs.

Expertises de l'UQAT dans l'analyse du cycle de vie des produits :

Secteur minier : Dr Bruno Bussières

Secteur bioalimentaire et matières résiduelles : Pierre Rivard M.Sc.

Expertises de l'UQAT dans le domaine du bioalimentaire

Microbiologie des sols : Dr Pascal Drouin

Microbiologie de la conservation des ensilages d'herbe : Dre Carole Lafrenière

Modélisation Phosphore/Cyanobactéries dans les plans d'eau : Pierre Rivard M.Sc.

Cultures herbagères : Dre Carole Lafrenière

Biométhanisation : Pierre Rivard M.Sc.

Commentaires sur le document de consultation présentant l'engagement du gouvernement du Québec de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

par

Francine Tremblay, professeure chercheure (francine.tremblay@uqat.ca)

Chaire en aménagement forestier durable

Commentaire général : Il est difficile de commenter le plan Nord de manière très spécifique dans la mesure où nous avons une perspective très floue de la planification réelle de développement de ce territoire, il semble y avoir beaucoup d'incertitudes. Il faudrait avoir une vision globale du plan de développement, même si cela dépend de l'intérêt d'investisseurs "potentiels". Est-ce qu'on vise l'ensemble du territoire? Quel est à court, moyen, long termes le plan de développement? Quelle portion du territoire serait véritablement (ou de manière réaliste) soumise à l'exploitation à des fins industrielles – quelle est la proportion actuelle du territoire exploitée à des fins industrielles? Quels sont les territoires visés de façon prioritaire dans cet immense espace? En fait on reste sur notre faim sous plusieurs aspects outre les grands principes de développement durable et la volonté de mise en place d'un réseau d'aires protégées.

Résumé

Dans le cas spécifique de la forêt boréale continue, le gouvernement ajoute l'obligation d'y compléter, à la hauteur de 12 %, le réseau d'aires protégées. Il est essentiel dans le Plan nord de définir ce qu'on entend exactement par forêt boréale continue. Il est reconnu que la forêt boréale au nord du 49^e parallèle n'est pas continue, alors où se retrouvera le 12% d'aires protégées?

Le gouvernement continuera d'exiger aux entreprises et aux promoteurs de projets de développement à caractère industriel des mesures d'atténuation, de restauration ou de compensation des impacts environnementaux.-Cette mesure s'applique sur 100% du territoire québécois.

Chapitre 1

Dans le chapitre on présente les différents niveaux de protection soit; *la préservation, la protection (par l'application particulière de lois et de mesures administratives autres que celles relatives aux aires protégée) et l'utilisation durable*. On insiste beaucoup sur les normes, les lois et les règlements déjà en vigueur mais tout ceci s'applique sur l'ensemble du territoire du nord (1001%). Il serait souhaitable à ce stade-ci du document de préciser en quoi ou ce qui s'appliquerait sur le 50% et qui ne le serait pas dans l'autre 50% en fait en précisant *L'engagement gouvernemental consiste donc à bonifier l'encadrement existant par l'ajout dede quelle façon ?*

Chapitre 2

On insiste beaucoup sur les objectifs à atteindre –protection de biodiversité, développement durable, planification écologique etc...il faudrait préciser davantage quels seront les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre ces objectifs Comment va-t-on y arriver et quels seront les efforts humains et monétaires qui y seront consacrés?

Chapitre 3

Sur le territoire du Plan Nord, la portion de la forêt boréale continue- on ne peut pas véritablement parler de forêt continue au nord du 49^e parallèle – en fait de nombreux secteurs sont dénudés et improductifs. Comment va-t-on identifier des aires protégées en tenant compte de cela?

Les territoires situés au nord du 49^e parallèle présentent également un potentiel pour un développement touristique de calibre mondial. Il semble ici dans cette affirmation qu'on fasse beaucoup de surenchère. Il est vrai qu'il existe un certain potentiel touristique mais dans l'état actuel du territoire, le peu d'accessibilité et les coûts qui y sont associés, on vise sûrement une clientèle très ciblée. Il faudrait faire preuve de plus de modestie.

*Au cours des prochaines années, des investissements importants seront réalisés afin de mettre en valeur le potentiel économique du territoire du Plan Nord – Quels seront les investissements consacrés au développement durable et à la protection du territoire en regard de ceux investis dans le développement du potentiel économique ? Tel qu'il est mentionné plus loin dans le texte *Le défi sera d'assurer la conciliation entre les enjeux de développement économique et de conservation*. Comment arriver à relever ce défi si les investissements dédiés au développement économique sont, toute proportion gardée, beaucoup plus importants?*

Chapitre 4

Dans les orientations et principes encore une fois il n'est pas évident en quoi ces principes ne s'appliqueront que sur 50% du territoire.

(7) Assurer la cohérence et l'efficacité de la démarche en mettant à profit les processus et les mécanismes déjà en vigueur...(8) une démarche axée sur des processus dynamiques, solidement encadrés, avec un caractère de flexibilité permettant, au besoin, de s'adapter à l'évolution des réalités changeantes qu'est ce qui va venir s'ajouter pour bonifier la démarche pour le 50% visé. Par ailleurs, dans le principe (9) S'assurer d'améliorer l'accessibilité du territoire pour concrétiser diverses possibilités de développement et de conservation actuelles et futures, en assurant l'accessibilité on menace la biodiversité sous certains aspects (par ex. caribou des bois) alors concrètement comment concilier développement et conservation – en séparant spatialement les zones de conservation et de développement?

Chapitre 5

On propose pour les territoires réservés et leur délimitation *d'entraîner une intensification des travaux d'acquisition de connaissances écologiques*. Il faudrait être plus concret et préciser quelle est la stratégie d'intensification, quels sont les programmes qui y seront consacrés, quels sont les budgets prévus, quels sont les efforts qui seront investis pour atteindre l'objectif de

2020? La seule mention qui est faite dans le document à ce sujet est que *Les travaux d'acquisition de connaissances écologiques et les exercices de planification écologique seront entrepris dès 2011.*

Chapitre 6

La cible de création de 12% d'aires protégées d'ici 2015 semble réaliste mais dépend des ressources qui y seront allouées. Cependant, pour ce qui a trait à la forêt boréale continue, des incertitudes qui demeurent mériteraient d'être clarifiées. Mettre en réserve d'ici 2020 un 5% additionnels, ce qui représente 60 000 km², comment va-t-on y arriver et quelle est la stratégie? Quant à l'objectif 2035, il est très incertain à ce stade-ci.

Selon le document, les zones préservées ne seront soumises à *aucune activité à caractère industriel définie dans ce document de consultation ne pourra être exercée* et il y a des problèmes avec la définition d'activités à caractère industriel particulièrement pour l'exploitation forestière (voir en 7).

Chapitre 7

Dans les activités industrielles ne pouvant s'exercer dans les zones préservées on mentionne *Les activités relatives à la Loi sur les forêts et à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui occasionnent des pertes significatives aux écosystèmes et à la biodiversité.* Selon la loi des forêts, les activités de coupe forestière ne doivent pas entraîner de pertes significatives de biodiversité (suivant les principes de l'aménagement écosystémique). Doit-on en conclure que la coupe forestière de la même manière dans les zones préservées et non préservées et serait considérée comme non-industrielle car préoccupée de la préservation de la biodiversité? Par ailleurs, nul part il n'est fait mention de la limite nordique de la forêt commerciale.

Réactions au document de consultation présentant l'engagement du gouvernement du Québec de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

par

Denis Bois (denis.bois@ugat.ca)

Directeur de l'Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM-UQAT)

Le document de consultation présente les intentions du gouvernement du Québec en ce qui a trait à son engagement de consacrer 50 % du territoire du Plan Nord à la protection des écosystèmes et au maintien de la biodiversité d'ici 2035 et l'autre 50% accessibles aux activités industrielles. Les principales activités industrielles considérées jusqu'à maintenant sont l'exploitation des ressources énergétiques (hydrauliques) et minières.

Comment aujourd'hui établir les zones qui feront partie du 50 % à protéger ? Rappelons qu'un minerai est une association de minéraux contenant un ou plusieurs éléments chimiques utiles en teneurs suffisamment importantes pour permettre leur exploitation économique. Ce qui est un minerai aujourd'hui pourrait ne pas l'être demain et vice et versa. Un minerai évolue avec le temps. En effet, les développements technologiques font que certains métaux ou minéraux se retrouvent au cœur de nouvelles applications qui nécessitent leur exploitation. Parallèlement, ces nouvelles applications peuvent rendre obsolètes d'autres technologies et conséquemment réduire l'intérêt pour certains métaux ou minéraux. Dans une économie de marché, le prix des différents métaux sont ainsi appelés à changer au fil du temps. Il est fort possible qu'un minerai qui n'était pas rentable à exploiter en 2011 le devienne en 2020 par exemple. Dans le même esprit, ce qui n'est pas considéré comme un écosystème sensible aujourd'hui pourrait le devenir demain.

En gardant à l'esprit ces possibilités, comment le gouvernement du Québec compte établir quelles sont les zones qui seront exclues de toute activité industrielle? Certaines zones seront évaluées dans les prochains mois ou prochaines années, mais a-t-on considéré la possibilité qu'une fois ces zones établies, il se peut que des découvertes subséquentes autant minières qu'écologiques rendent une zone désignée *protégée* en une zone de choix pour une activité minière rentable, voire stratégique pour le Québec et vice versa? Que fera-t-on si nous découvrons qu'une zone recèle un fort potentiel économique et ce, après qu'elle ait été incluse dans la portion du 50 % du territoire protégé?

Afin de réduire ce risque, pourquoi ne pas aujourd'hui établir les 12% d'aires protégées déjà convenues au mieux des connaissances géoscientifiques et écosystémiques actuelles (ou futures proches) et définir à tout le moins une autre catégorie pour le reste? Cette dernière portion, formée des 38 % restants consacrés à la protection de l'environnement et à des activités autres qu'industrielles, pourrait être réévaluée en tout ou en partie et permettre ponctuellement la réalisation d'activités minières sous des conditions particulières limitant au maximum les impacts sur l'environnement.

Il faut garder à l'esprit que les besoins de la société vont évoluer dans le temps, que les connaissances géocientifiques et écosystémiques des territoires se développeront, de même que les méthodes de protection de l'environnement. La planification et la réalisation du Plan Nord tout entier devrait en tenir compte.

Champs d'expertise de l'UQAT qui pourraient contribuer significativement aux travaux d'acquisition des connaissances dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de protection de 50 % du territoire du Plan Nord.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue :

Gestion des résidus miniers, restauration des sites miniers (avec expertise dans les secteurs faisant partie du Moyen-Nord et de plus en plus dans le Grand Nord)

Bruno Bussière, professeur chercheur (bruno.bussiere@uqat.ca)

Professeur titulaire adjoint de la Chaire industrielle CRSNG Polytechnique-UQAT en environnement et gestion des rejets miniers et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la restauration des sites miniers abandonnés

Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM)

Laboratoires de caractérisation minérale (physique, chimique, cinétique)

Conclusion

L'UQAT est une université qui intervient dans le nord du Québec depuis une trentaine d'années. Son expertise est reconnue et ses relations avec les peuples et communautés du nord sont respectueuses et inclusives; des qualités essentielles à la réussite d'une mise en valeur durable du territoire.

Nous apprécions la reconnaissance du gouvernement du Québec quant à la fragilité du territoire et le besoin de caractériser et de se donner des modalités d'intervention afin d'éviter le développement anarchique d'un territoire aussi précieux pour l'avenir des peuples qui y vivent, pour le Québec et pour la biodiversité mondiale. Nous sommes conscients qu'il s'agit pour le MDDEP d'un défi de taille et offrons dans la mesure de nos possibilités, et particulièrement dans les champs d'expertises présentés dans ce texte, notre collaboration à relever ce défi collectif.

Au besoin, pour discuter d'avantage de l'un ou l'autre des aspects couverts dans ce texte nous vous invitons à communiquer directement avec le ou les professeurs-chercheurs concernés.